



01

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 janvier 2019

A 20H00

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**
- **DELIBERATIONS**
  - Montant des loyers : Centre paramédical LOT n°2 RDC Les Lavandières
  - Devis maintenance postes informatiques
  - Subvention périscolaire 2019
- **QUESTIONS DIVERSES**

**Le 29 janvier 2019** Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SAINT ROMANS sous la Présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Présents : BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, MEUNIER Christian, ROLLAND Eric, FEUGIER Karine, BARTHELEMY Marcel, CHOURREAU Gisèle, MICLO Damien, MEUGNIER Angélique, LAMBERTON Michel, MURE-RAVAUD Jérôme

Absent(e)s : ARNAUD Marie-Françoise, BLAMBERT Micheline, VIALLE Patrick, BASILLE Loïc, JEYMOND Astrid, FIORDALISI Christine, MATRAS Françoise

Secrétaire de séance : MEUGNIER Angélique

Pouvoirs : ARNAUD Marie-Françoise → BOURGEON Chantale  
BLAMBERT Micheline → CREACH Yvan

Date de convocation : 21/01/2019

**COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 20 novembre 2018 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Aménagement du Village secteur 3**

**Choix du prestataire**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué aux travaux qui rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du village secteur 3.

Les offres se décomposent comme suit :

Nom et Prénom entreprise	Montant Hors Taxe	Montant TTC
<b>COLAS</b>	138 500.00 €	166 200.00 €
<b>CHAMBARD</b>	135 975.82 €	163 170.98 €

Vu l'analyse des offres établi suite à la commission d'appel d'offres du 28 janvier 2019, l'entreprise choisi est la suivante :

Nom et entreprise retenue	Montant Hors Taxe	Montant TTC
<b>CHAMBARD</b>	<b>135 975.82 €</b>	<b>163 170.98 €</b>

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs de 2019 de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Monsieur le Maire propose donc les inscriptions suivantes :

Budget communal :

Chapitre		Budget 2018	¼ des crédits
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	5 000.00 €

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### Indemnités de fonction Maire et Adjoint

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°020/2017 en date du 28/02/2017 prise par le Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction du Maire et des Adjoint et qui faisait référence à l'indice brut 1022.

Il explique à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2019 le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### Montant des Loyers

#### Centre paramédical LOT n°2 RDC Les Lavandières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision des loyers s'effectue à la date anniversaire du bail consenti en fonction de l'indice du coût de la construction du 3ème trimestre tel qu'il est publié actuellement par l'INSEE. L'indice du coût de la construction du 3ème trimestre 2018 vient de paraître et s'élève à **1 733** ce qui implique une augmentation de 3.77 %)

Il propose à l'assemblée d'en réviser les tarifs qui se décomposent comme suit :

#### Lot n°2 : AMMR

→ loyer mensuel : **328.67 €** au lieu de 316.72 €

→ charges de copropriété mensuelles : inchangées

**à compter du 1er Septembre 2018.**

#### ADMR/SSIAD

→ loyer mensuel : **328.67 €** au lieu de 316.72 €

→ charges de copropriété mensuelles : inchangées

**à compter du 1er Septembre 2018.**

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### Maintenance informatique

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Damien MICLO, qui présente à l'assemblée un devis concernant le contrat de suivi informatique du parc informatique des Ecoles et de la Mairie.

L'offre se décompose comme suit :

Fournisseur	Prestation	Montant HT	Montant TTC
<b>Reflex informatique</b>	annuelle	3 025.00 €	<b>3 630.00 €</b>

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

### **Subvention exceptionnelle périscolaire 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 11 000 euros à l'association Les Gais Lurons. Cette subvention sera versée avant le vote du budget 2019.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée d'une demande d'un gérant de camion pizza pour s'installer sur la commune. La demande est acceptée pour une fois par semaine hors mercredi, vendredi et samedi.

Une enseigne pour l'Atelier des Arts va être installée pour un montant de 280 €.

Le Maire interpelle le conseil municipal suite à de multiples plaintes de parents concernant des retards d'encaissement de chèques de paiement de la cantine.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un accord a été passé avec le propriétaire du terrain derrière le cimetière pour chiffrer des travaux de protection contre les risques d'eau pluviales sur le bas du village.

Le Maire présente au conseil municipal les plans et photos du projet des quatre routes concernant la construction de commerces et parkings.

Des riverains ont signalé la vitesse excessive Rue Brenier de Montmorant. La commission sécurité va se réunir prochainement pour étudier ce problème.

**Fin de séance : 21 heure 50**

Le Maire,  
Yvan CREACH



